

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE

PARTIES

Locataire(s) :

- Nom :
- Adresse :
- Téléphone :
- Email :

Propriétaire / bailleur / hébergeur :

- Nom : SASU SRM (Eric & Sophie)
 - Adresse :
 - Téléphone :
 - Email : manes.romes@gmail.com
-

1. OBJET ET DESCRIPTION DU BIEN

1.1 Localisation

- Adresse complète :
- Coordonnées GPS :

1.2 Caractéristiques du bien

- Type de bien : Maison
- Superficie habitable : 130 m²
- Nombre de chambres : 5
- Nombre de salles d'eau : 3
- Nombre de personnes maximal : 13

1.3 Équipements

Le bien est équipé de :

- Piscine privée (sécurisée conformément à la loi)
- Jacuzzi privatif
- Jardin, Terrasse
- Cuisines équipées
- Salons/Séjours
- Stationnements (4 places)

1.4 Inventaire du mobilier

Un inventaire détaillé des meubles, électroménager et objets sera remis au locataire quelques jours avant l'arrivée du locataire. Ce dernier doit penser à apporter ses serviettes et linges de lit pour 5 couchages en 140x190 cm et 3 en 90x190 cm.

2. DURÉE ET DATES DE LOCATION

- **Date d'arrivée (check-in) :** 2026
Heure : après 16h00
 - **Date de départ (check-out) :** 2026
Heure : avant 16h00
-

3. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1 Tarification

- **Prix forfaitaire du séjour du XX/XX au XX/XX/26 : X XXX € hors taxes de séjour**

3.2 Acompte

- **Montant de l'acompte : XXX € (30 %)**
- **À verser avant le : XX/XX/26 (7 jours)**
- Compte bancaire : SRM
IBAN :
BIC/SWIFT :

3.3 Solde

- Solde à régler : XXX € + Taxes de séjour (voir 3.5) XX €, soit XXX €
- À verser avant le XX 2026
- Modalité de paiement : virement bancaire sur le compte ci-dessus

3.4 Dépôt de garantie (caution)

Au maximum 7 jours avant l'arrivée dans les lieux, le locataire remettra une caution destinée à couvrir les éventuels dommages et l'éventuelle intervention pour nettoyer le logement après le départ du locataire.

La gestion de cette caution est déléguée à Tyllt (<https://tyllt.com>) ou autre prestataire au besoin. Il s'agit d'une empreinte bancaire (Visa ou Mastercard) et n'est donc pas encaissée – ni débit, ni blocage du montant. En cas de refus de dépôt, l'entrée de la location vous sera refusée.

La caution est restituée au voyageur dans un délai maximum de 10 jours après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement intérieur et extérieur et du mobilier, des objets, équipements du logement, causés par le locataire, ainsi que les pertes de clés ou d'objets ou non-respect du présent contrat. Le bailleur se réserve également le droit de déduire de la caution le forfait ménage de fin de séjour en cas de logement rendu dans un état de salissures anormal. Si le montant de la caution s'avère insuffisant, le locataire s'engage à payer la différence sur justificatifs fournis par le bailleur.

- Montant du dépôt de garantie : **1 750 €**
- Modalité : empreinte bancaire en ligne via **Tyllt** (Visa ou Mastercard)
- Le dépôt sera restitué intégralement si aucun dommage n'est constaté

3.5 Taxe de séjour

La taxe de séjour est une somme payée par les locataires lorsqu'ils séjournent dans un hébergement touristique. Elle est collectée par l'hébergeur et reversée à la commune, qui l'utilise pour financer le développement touristique local. Son montant varie selon le type d'hébergement, le classement et la commune. Les mineurs peuvent en être exonérées.

La taxe de séjour perçue par le territoire sera payée par le locataire lors du paiement du solde, au tarif en vigueur à la date du séjour. La taxe de séjour est due par adulte et par nuit.

- Taxe de séjour estimée : 2€ par personne et par nuit soit XX € pour le séjour.
- Payable avant l'arrivée et remboursable en cas de non présentation

4. CONDITIONS D'ANNULATION

- Annulation plus de 90 jours avant l'arrivée : forfait de 50 % de l'acompte conservé
- Annulation entre 90 et 30 jours avant : acompte entièrement conservé
- Annulation moins de 30 jours avant ou non-présentation : solde réclamé en sus

5. CONDITIONS D'ACCÈS ET RESPONSABILITÉS

5.1 Responsabilité du bailleur

Le bailleur met à disposition un bien conforme à la description. Il est responsable de l'entretien général et des réparations extraordinaires.

5.2 Responsabilité du locataire

Le locataire accepte le bien en bon état et s'engage à :

- Ne pas séjourner avec un animal (ou plusieurs animaux) de compagnie
- L'utiliser en bon père / mère de famille
- Prendre soin du mobilier
- Respecter les horaires et règles d'utilisation
- Signaler immédiatement tout dommage ou dysfonctionnement
- Remettre le bien en état fonctionnel à la fin du séjour

5.3 Dégradations et sinistres

Le locataire est responsable des dégradations, casses, salissures excessives, perte d'objets et dommages causés pendant son séjour. La caution pourra être utilisée pour couvrir ces frais.

6. PISCINE ET JACUZZI

6.1 Sécurité obligatoire

La piscine est équipée d'un dispositif de sécurité homologué (barrière) conforme à la loi française de prévention des noyades. Le locataire reconnaît avoir été informé et accepte d'utiliser la piscine à ses risques et périls.

6.2 Règles d'utilisation

- Les enfants doivent être **impérativement** sous la surveillance constante d'un adulte
- Interdiction de jeter des objets, débris ou produits chimiquement néfastes dans la piscine et le jacuzzi
- Interdiction d'introduire des animaux dans la zone piscine et jacuzzi
- Douche avant utilisation de la piscine et du jacuzzi

6.3 Clause d'exonération de responsabilité

Le locataire utilise la piscine et le jacuzzi sous sa seule responsabilité. Le propriétaire ne pourra être tenu responsable des accidents, dommages corporels ou matériels résultant d'un usage non conforme, imprudent ou du non-respect des consignes de sécurité, sans préjudice des garanties légales impératives.

6.4 Incidents et accidents

La responsabilité du propriétaire ne peut être engagée en cas d'accident ou incident lié à l'utilisation de la piscine ou du jacuzzi, quelle qu'en soit la cause. Le locataire assume l'entière responsabilité d'usage et de surveillance.

6.5 Entretien

Le locataire veille à ne pas obstruer les skimmers et ne jette pas de produits agressifs. L'entretien quotidien minimal (débris de surface) est de la responsabilité du locataire.

7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

7.1 Bruit et tranquillité

- Respect des voisins : pas de musique forte et autre nuisance bruyante avant 08h00 et après 22h00
- Pas de fêtes ou regroupements sans accord préalable écrit du propriétaire

7.2 Stationnement

- Parking privé réservé aux véhicules des locataires
- Pas de travaux ou réparations sur véhicules – traces éventuelles sujet à dédommagement
- Pas de stationnement sur la voirie sans accord

7.3 Animaux de compagnie

- **Interdits** sauf accord écrit préalable du propriétaire
- En cas de présence autorisée, supplément financier par animal (notamment pour états des lieux approfondis) et nettoyage obligatoire

7.4 Nettoyage et entretien

- Le bien doit être rendu propre au départ
 - Électroménager à nettoyer, vaisselle à laver, sécher et ranger, poubelles à vider
 - Pensez à récupérer vos housses et taies d'oreiller mais à ne pas partir avec couettes ou alèses qui vous seraient alors facturés
 - Dépôt des encombrants en zone dédiée (pas de mise en vrac)
-

8. ASSURANCE

Le locataire doit être couvert par une assurance multirisques habitation (MRH) couvrant sa responsabilité civile et le **risque villégiature** (inclus en général dans son assurance MRH et à spécifier le cas échéant). Une attestation d'assurance peut être demandée avant l'arrivée.

Le propriétaire dispose d'une assurance "propriétaire non-occupant".

9. ÉTAT DES LIEUX

9.1 État des lieux d'entrée

Un inventaire et un état des lieux sera remis au locataire. Le locataire doit signaler toute anomalie par email avant le lendemain à 10h00 suivant l'arrivée.

9.2 État des lieux de sortie

Un état des lieux de sortie sera effectué après le départ. En cas de dégradation, retenue sur la caution selon 3.4.

10. DISPOSITIONS PRATIQUES

10.1 Accès au bien

- Remise des clés dans une boîte à clés sécurisée pour ce séjour.

10.2 Services additionnels

- Ménage post-séjour : 120 € (optionnel)
 - Linge de lit/serviettes : location en sus sur devis (optionnel mais déconseillé car onéreux)
 - Wi-Fi fibre : inclus
-

11. LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est soumis à la loi française, notamment la loi du 6 juillet 1989 et la réglementation sur les locations saisonnières.

Tout litige sera traité de manière amiable en priorité. À défaut, compétence au tribunal de Lyon.

12. ACCEPTATION ET SIGNATURES

Les parties reconnaissent avoir lu l'intégralité du présent contrat et acceptent les conditions exposées.

Signature du propriétaire :

Lu et approuvé en date du _____

Signature du locataire :

Lu et approuvé en date du _____

DOCUMENTS A VENIR

- ☐ Inventaire mobilier et équipements
- ☐ Identifiants Fibre Wi-Fi et accès codes
- ☐ Attestation d'assurance du propriétaire